

Séance du 12 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze du mois d'avril à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	04/04/2025

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, BROCHEC Frédéric.

Absents : 0

Secrétaire de séance : BROCHEC Frédéric.

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 01/04/2025

Délibération n°2025-04-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Frédéric BUR.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil valident le procès-verbal ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,  
**VALIDE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025.

POUR : 7  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Maire de Valouse,  
Janine AMAR

  
